



COMPTE-RENDU DE RÉUNION  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Le quatorze avril deux mil vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le six avril deux mil vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacky LEVEQUE, Maire.

**Étaient présents :** Fabrice BUREAU, Warwick WILKINS, Jannick CRAMPON

Mmes Charlyne BRETON, Marie-Christine LANGRENE, Évanie PETIT

**Absents excusés :** Mrs Jean-François PAILLARD, Florent GIGNON, David BOITEZ et Mme Corinne LEGROS

**Secrétaire de séance :** Mr Jannick CRAMPON

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 est adopté.

**Délibération n°2022/004 : Compte de Gestion 2021 – Budget Eau**

Le compte de gestion du budget eau est établi par le trésorier de Neufchâtel en Bray. Il établit les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion du Budget Eau 2021.

**Délibération n°2022/005 : Compte de Gestion 2021 – Budget Commune**

Le compte de gestion du budget commune est établi par le trésorier de Neufchâtel en Bray. Il établit les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et d'investissement de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion du Budget Commune 2021.

**Délibération n°2022/006 : Compte administratif 2021 - Budget Eau**

Le résultat du Compte Administratif 2021 du Budget eau présente un excédent de fonctionnement de 1 769,76€, un déficit en investissement de 23 873,97€, soit un report cumulé pour l'affectation de résultats au compte 002 de 3 948,32€ et au compte 001 de 1 297,78€.

Le Maire se retire du vote. Mme LANGRENE prend la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif du Budget Eau 2021.

Le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

**Délibération n°2022/007 : Compte administratif 2021 - Budget Commune**

Le résultat du Compte Administratif 2021 du Budget commune présente un excédent de fonctionnement de 45 686€, un excédent d'investissement de 259 631,79€ en investissement et un déficit de Restes à Réaliser de 79 590€, soit un report cumulé pour l'affectation de résultats au compte 002 de 430 828,97€ et au compte 001 de 209 261,21€.

Le Maire se retire du vote. Mme LANGRENE prend la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte Administratif du Budget Commune 2021.

Le Maire reprend la présidence de l'assemblée

**Délibération n°2022/008 : Taxes communales 2022**

Suite à la réforme de la Taxe d'habitation, les recettes communales ont baissé. L'État compense par le transfert de la TFB départemental corrigé d'un coefficient correcteur pour ne pas recevoir trop de recettes.

Les taxes communales 2021 sont présentées de la manière suivante :

